



COMPTE RENDU DE SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2015

Séance du conseil municipal **du Jeudi 19 Novembre 2015 à 18h00**

Le Conseil municipal de la Commune de **Montbrun des corbières**

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de BOUTET Claude, Maire.

Présents : BOUTET Claude, BROTO Robert, CATHARY Jean-Claude, COMPAIN Eliane, FAUSTINO Sabine, GRANDJEAN Stéphanie, GARCIA Fabien, MANITCH Serge.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés :

Démission : ALBANO Richard, LE COSSEC Gilbert, SENDRA Nicolas.

Monsieur le Maire étant convié à assister à une réunion sur Carcassonne en présence des Maires et du préfet de l'Aude sur la conduite à tenir pour l'état d'urgence décrété sur l'ensemble du pays par le Président de la république, c'est Monsieur CATHARY Jean-Claude Adjoint au Maire qui ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h00, et propose d'invertir l'ordre du jour énoncé sur la convocation du 13 Novembre. M. CATHARY Jean-Claude propose de nommer Mme FAUSTINO Sabine comme secrétaire de séance et lui adjoint M.ESQUIVA. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Hommage aux victimes des Attentats du 13 Novembre 2015 :

Avant de commencer cette réunion, Monsieur CATHARY Jean-Claude propose à l'assemblée d'observer une minute de silence afin de rendre hommage aux victimes des attentats de Paris qui ont eu lieu le 13 novembre dernier.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 03 Novembre 2015.

Le compte rendu ayant été transmis avec la convocation, et considérant que tous les conseillers en ont pris largement connaissance, Monsieur CATHARY Jean-Claude propose d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 03 Novembre 2015. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de cette réunion.

Présentation du nouveau Projet éolien par la société ENERPOLE :

Mr BOULZE et Mr ANTECH, ont pris la parole pour présenter ce nouveau projet en rappelant les principaux partenaires de ce projet, l'historique, les points de vue sur le parc, les retombés économique ainsi que le calendrier du projet.

Au final ce sont 5 éoliennes d'une puissance de 3MW/éolienne d'une hauteur de 80m et d'un diamètre de pâles de 90m qui seraient implantées à cheval sur le lieu-dit la « Pircarelle » et le « Rec d'Al Terme ». Sur le plan financier, les servitudes d'accès et de câbles rapporteraient à la Commune 30 000.00€/an et la location des éoliennes avec les PDL rapporteraient 27 000.00€/an soit un total NET de 57 000.00€/an sans y inclure les impôts. Monsieur Le Maire étant revenu entre temps c'est donc lui qui finira de présider la séance. A la demande de Madame COMPAIN, la délibération permettant de lancer le projet et de modifier le P.L.U sera prise ultérieurement.

ARRONDISSEMENT
NARBONNE

ORDRE DU JOUR :

- Appel à candidature en vue du remplacement d'un agent technique titulaire
- Présentation du projet éolien par la société ENERPOLE
- Délibérations diverses
- Questions et informations diverses

Nombre de
Conseillers en
exercice : **08**

DATE DE LA
CONVOCAION :
13/11/2015

DATE DE
L'AFFICHAGE :
23/11/2015

Appel à candidature en vue du remplacement d'un agent technique titulaire :

Pour rappel monsieur SECCO Christian pourra prétendre à la retraite pour carrière longue à ses 60ans soit le 14 Mars 2017. Au vu des congés épargnés et des trimestres cotisés avant le 31 décembre 1973, il devrait pouvoir anticiper son départ à la retraite dans le courant du 3eme trimestre 2016. Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de lancer un appel à candidature pour son remplacement dès que possible. Après en avoir délibéré le conseil municipal propose :

- le lancement d'un appel à candidature sur un période d'un mois avec affichage aux panneaux d'information de la Mairie et sur le site internet.
- Que la Commission chargée d'évaluer les candidatures déposées soit composée de l'ensemble des membres du Conseil Municipal et y soit adjoint monsieur SECCO et le service administratif à titre consultatif.

Délibérations Diverses :

Motion de soutien à L'Association des Maires de France (AMF).

Il s'agit d'une délibération pour le soutien à l'AMF sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Proposition de schéma départemental de Coopération intercommunale :

Concerne le rattachement à la CCRLCM des communes de Saint-Coûtat-d'Aude et de Roquecourbe issues de la communauté de communes Piémont d'Alaric et les communes de Fontjoncouse, Maisons et Montgaillard issues de la communauté de communes des Corbières ; Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet du nouveau schéma de coopération intercommunale validé le 7 octobre 2015 par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. Approuvé à l'unanimité

Projet de Schéma de Mutualisation des services de la CCRLCM :

La loi de réforme des Collectivités Territoriales de 2010, a rendu obligatoire l'élaboration et l'adoption d'un schéma de mutualisation de service entre l'établissement public de coopération intercommunale et ses Communes membres. Cette obligation a été traduite par l'article L.5211-39-1 du Code général des Collectivités territoriales, entré en vigueur le 1^{er} mars 2014.

Le terme de mutualisation recouvre des réalités pratiques et juridiques très différentes : Entente informelle, mise en commun des moyens, mise à disposition individuelle, mise à disposition des services, transfert de compétence, etc... Le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet de schéma. Voté à l'unanimité.

Questions et Informations Diverses :

Sinistre Monsieur BOBO :

Monsieur Le Maire fait part de la suite à donner quant à la demande faite par Monsieur BOBO au sujet de l'effondrement de la voute située dans son garage et sous le niveau de la voirie communale. Le cabinet Polyexpert mandaté par les deux assurances est venu expertiser le sinistre afin d'établir un rapport. En conclusion, cette pièce ne semble donc pas avoir d'existence légale. La limite de la voie publique se situerait donc au droit de la propriété de Monsieur BOBO, la pièce relevant alors de la Commune. Cependant, il convient qu'il soit procédé aux travaux suivants, notamment afin de garantir la tenue de la chaussée et la stabilité de l'habitation de monsieur BOBO :

- 1 : Rebouchage du mur donnant sur la pièce située sous la route
- 2 : Rebouchage de la pièce située sous la route ;

Ainsi, la prise en charge de ces travaux pourrait être partagée entre les deux parties concernées, le premier poste pouvant être réalisé par Monsieur BOBO, et le second par la Commune, afin que chacun assure la pérennité de son bien.

Il n'y a donc pas de recours à subir ou à exercer dans ce dossier. Des devis sont en cours. A Suivre...

Pétition des résidents de la Jouncasso :

Monsieur le Maire fait part au conseil de la pétition des résidents du lotissement « la Jouncasso » sur l'éventuel déplacement des colonnes de tri sélectif au dit lotissement. Monsieur Le Maire indique qu'il n'apprécie guère cette façon de procéder d'autant plus qu'il réside dans le quartier et qu'il n'a jamais fermé la porte à qui que ce soit. Il était si simple de lui faire part de leurs inquiétudes d'une autre manière. En réponse à cette pétition Monsieur Le Maire à informé les signataires que les colonnes ne seraient pas déplacées à « la Jouncasso ». L'incident est clos.

Divers :

Suite à la pause d'un lampadaire supplémentaire dans la rue des remparts, il est nécessaire d'effectuer un complément de remblai sur la tranchée afin que les véhicules puissent passer aisément.

Dans le cadre du programme de voirie (P38) le reliquat constaté sera utilisé pour des emplois de voirie sur le lotissement la Jouncasso et le Boulevard des pins. Une équipe est programmée pour la semaine n°48.

La tranchée ouverte pour l'alimentation électrique, eau potable et assainissement de la « ferme aux canards » sur le lieu-dit « Labade » a été mal comblée et de ce fait rend le chemin dangereux à pratiquer. A la demande du Conseil, Il sera rappelé à Monsieur LOPEZ la nécessité d'honorer ses engagements envers ces travaux.

Il semblerait que le site internet de la Commune ne soit pas mis à jour des décisions prises en Conseil Municipal. Il sera donc procédé à une vérification et une mise à jour si nécessaire dans les plus brefs délais.

Une vérification sera effectuée sur l'éclairage public du lotissement les hauts de la Coste lors de la pause des motifs de fin d'année. De plus le poteau incendie du lotissement semble ne plus fonctionner. Des démarches ont été entreprises afin de résoudre ce problème. Le remplacement des lampes sur l'éclairage public sera effectué lors de la mise en place des décorations de Noël.

L'ordre du jour étant clos et n'ayant plus de questions en suspens,
Monsieur Le Maire clôture la séance à 20h00.

LES MEMBRES PRESENTS

NOM PRENOM	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
ALBANO Richard	8, Quartier J.Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Démission Octobre 2015
BOUTET Claude	Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
BROTO Robert	19, Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
CATHARY Jean-Claude	4, Rue Jules Ferry 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
COMPAIN Eliane	1, Rue du château 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
FAUSTINO Sabine	33. Boulevard des pins 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
GARCIA Fabien	3. Quartier J.Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
GRANDJEAN Stéphanie	9. Avenue des Corbières 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
LE COSSEC Gilbert	13. Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	démission Août 2014
MANITCH Serge	2. Rue Jean Moulin 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
SENDRA Nicolas	5. Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Démission Novembre 2014